

Chères Consœurs, Chers Confrères

L'année 2021 est déjà bien engagée, avec ces incertitudes mais avec l'espoir d'une véritable amélioration de la situation sanitaire. Nous espérons tous que 2021 pourra estomper les méfaits économiques et psychologiques de l'an passé avec un réel recul de la Covid-19 et que la vaccination des uns et des autres sera la solution résolument efficace.

Notre institution reste à vos côtés pour vous conseiller, ou pour intervenir en cas de situation anormale, telle que l'impossibilité pour certains d'entre vous de soigner en EHPAD compte tenu de la pandémie, par méconnaissance de notre statut de professionnels de santé dans certains établissements.

Début février, dans un courrier commun avec l'URPS et le SPIF, nous avons demandé à l'ARS IdF, que les pédicures-podologues aient la possibilité de participer aux tests de dépistage. Malheureusement ceci nous a été refusé, il en est de même pour les orthophonistes et les orthoptistes. M. Prou avait lui-même effectué cette démarche auprès du Ministère de la santé en novembre dernier, sans succès.

L'actualité ordinale est aussi l'actualisation de notre code de déontologie à consulter sur le site de l'ONPP, et la mise à jour du guide des contrats, des contrats-types et différents modèles concernant notamment le remplacement et la collaboration libérale. Vous pouvez ainsi télécharger les dernières versions janvier 2021 pour vous aider à les mettre en place. N'oubliez pas que le fait de travailler sans contrat est particulièrement risqué puisqu'en cas de problème vous ne serez pas couvert par votre assurance responsabilité civile professionnelle, les CPAM pourront refuser le remboursement des actes du remplaçant ou collaborateur, de plus l'Ordre ne pourra être à vos côtés pour vous défendre.

2021 est déjà l'année du premier renouvellement d'une partie de notre conseil interrégional. Ainsi 3 binômes seront à élire.

Les élections se tiendront du 5 au 20 mai et pour la première fois par voie électronique. Si toutefois vous étiez en difficulté pour voter, il vous sera possible de voter sur place le 19 mai, au siège du CIROPP qui mettra à disposition le matériel adéquat. Je vous rappelle que nous devons disposer de votre adresse mail valide, ainsi pensez à nous informer de toute modification.

Cette élection est l'opportunité de présenter votre candidature si vous souhaitez vous investir au sein de notre instance ordinale, et je vous invite à lire en page 2 les modalités requises.

La tâche est importante, passionnante, les missions sont particulièrement nombreuses et variées notamment en raison de notre forte démographie professionnelle.

La suite page suivante...

1 Éditorial

2 **Hommage / Décisions CDPI / Recommandation de bonne pratique sur « Le pied de la personne âgée »**

3 **Covid-19 et exercice en EHPAD**

4 & 5 **Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?**

6 & 7 **Mouvements du tableau**

8 **Mouvements du tableau (fin) / Agenda**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Secrétariat du CIROPP
IDF & OUTRE-MER
9-11 rue Bargue 75015 PARIS
Tél : 01.44.38.55.90
Mail : contact@iledefrance-outremer.ciropp.fr

Permanences

Lundi au vendredi
8h > 13h
14h > 16h

Éditeur :
CIROPP IDF & OUTRE-MER
Directrice de la publication :
CAZALET-RASKIN Cécile
Rédactrice :
CAZALET-RASKIN Cécile
Dépôt légal : Mars 2021
ISSN 1959-0644

Notre interrégion compte à ce jour 3112 pédicures-podologues répartis comme suit :

Guadeloupe : 63, Guyane : 15, Ile de France : 2885, La Réunion : 77, Martinique : 68, Mayotte : 2, Saint-Barthélemy : 2

Je vous encourage à présenter votre candidature et j'espère que vous serez encore plus nombreux à participer à ce nouveau scrutin du fait du vote électronique.

Très confraternellement

Cécile CAZALET-RASKIN
Présidente

HOMMAGE

Le CIROPP IdF et Outre-Mer souhaite rendre hommage à **Madame Annette NABERES** qui nous a quittés le 14 janvier dernier.

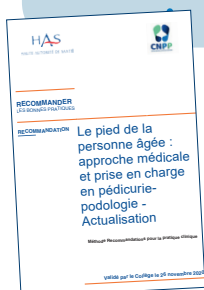


Madame Annette NABERES a fait partie du bureau régional du CROPP IdF DOM-TOM dès la mise en place de notre instance de 2006 à 2016, alternativement vice-présidente et secrétaire générale. Elle a enseigné et a dirigé l'IFPP EFOM Boris Dolto pendant de longues années, essayant de porter les étudiants à un niveau élevé pour le bien de la profession.

Nous la remercions vivement pour son investissement précieux, grâce à son expérience qu'elle a toujours aimé partager, tant avec ses étudiants qu'avec ses consœurs et ses confrères.

JURIDIQUE > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance

N°	Parties	Plaintes	Infractions	Sanction
20-01	CIROPP contre PP	Usage de pratiques commerciales	R.4322-39, R.4322-48	Avertissement
20-02	CIROPP contre PP	Pratique illégale de la médecine	R.4322-34, R.4322-36, L.4322-1	Interdiction temporaire d'exercer d'une durée de 2 mois avec sursis



Recommandation de bonne pratique sur « Le pied de la personne âgée »

S'il est un événement qui ne doit pas être passé sous silence pour la profession, c'est bien la parution de la Recommandation de bonne pratique sur « Le pied de la personne âgée » issue d'un partenariat entre la Haute Autorité de Santé (HAS) et le Collège national de pédicurie-podologie (CNPP). Rappelons que les documents émis par la HAS font foi auprès des acteurs de la santé.

Au-delà de l'actualisation scientifique nécessaire (les dernières recommandations sur le sujet datant de 2005), de l'objectif d'homogénéisation de la prise en charge des patients de 60 ans et plus, il est important de noter que certains points de cette recommandation s'appliquent également à tous les patients, quel que soit leur âge et qu'elle est destinée à tous les professionnels

impliqués dans la prise en charge des affections podologiques des personnes âgées : pédicures-podologues, médecins généralistes, gériatres, médecins d'Ehpad, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes, autres médecins spécialistes (dermatologie, médecine vasculaire, neurologie, diabétologie, médecine physique et de réadaptation, rhumatologie), chirurgiens (chirurgie vasculaire et orthopédique).

À la lecture de cette recommandation, les soignants comprennent combien le pédicure-podologue est pleinement intégré dans la coordination des soins, dans la prise en charge de diverses pathologies, dans le parcours de soins de la personne âgée, participant ainsi au maintien de l'autonomie du sujet âgé et à l'optimisation de la prévention

des risques de chute, et ce avec les autres professionnels médicaux et paramédicaux.

Chaque pédicure-podologue va pouvoir s'emparer de cet outil pour appuyer et confirmer aux différents acteurs son rôle dans la prise en charge de la personne âgée. Ce travail collégial a vocation à permettre une meilleure intégration du champ de compétences et d'activités du pédicure-podologue. Il facilitera les échanges au sein des équipes pluriprofessionnelles par un travail adapté et cohérent autour d'une stratégie thérapeutique reconnue, issue des avis d'experts et d'une revue de la littérature scientifique actualisée.

> <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/recommandations-le-pied-de-la-personne-agee.html>

Covid-19 et exercice en EHPAD

L'exercice des pédicures-podologues au sein des EHPAD n'est pas interrompu par la crise sanitaire.

Madame Cécile CAZALET-RASKIN, présidente du CIROPP IdF & Outre-Mer, est intervenue à la suite de quelques restrictions d'accès de certains établissements en Ile de France, notamment auprès du conseil départemental 91 et auprès de l'ARS IdF, afin que les soins des résidents puissent continuer d'être assurés pendant la crise sanitaire.

Force est de constater qu'aujourd'hui encore, en dépit de la communication régulière de notre instance, l'amalgame est encore fait entre notre profession de santé et les esthéticiennes. Le titre « pédicure » continue hélas d'évoquer le soin de beauté des pieds...

Les discussions avec les directions d'établissements concernés par ces « dérapages » se passent toujours dans un climat apaisé. Il s'agit essentiellement de faire de la pédagogie car les directeurs veulent avant tout prendre toutes les précautions qu'ils pensent utiles pour la santé de leurs résidents. Les informations erronées font l'objet de rapides modifications de leur part, dès lors que l'information accompagnée des recommandations de l'ARS leur est donnée.

L'ARS IdF a publié ses dernières recommandations régionales en octobre 2020, dont voici un extrait qui indique les dispositions prises à ce sujet.

Etant entendu que les soins ne nécessitent plus de prescription médicale comme ce fut le cas, pour des raisons juridiques, pendant le confinement du printemps 2020.

COVID-19 : Recommandations EHPAD-USLD et accueils de jour Etat d'urgence sanitaire du 14 octobre 2020 – Version n°4 – 05/11/2020 ARS IdF

3.3 Mesures concernant les professionnels et personnes extérieurs

Les visites des professionnels extérieurs (professionnels libéraux notamment les pédicures-podologues et les masseurs-kinésithérapeutes, HAD, équipes mobiles...) ainsi que celles des bénévoles ou des proches qui participent au projet de soin doivent être maintenues pour assurer la continuité de l'accompagnement et éviter les ruptures susceptibles de provoquer une aggravation de la perte d'autonomie de la personne.

> Le recours à la téléconsultation sera à privilégier chaque fois que possible.

> Ces visites doivent impérativement se dérouler dans le strict respect des gestes barrières, sous peine de suspension, et selon l'organisation définie par l'établissement

> L'ensemble de ces professionnels et bénévoles sont soumis à la même procédure de dépistage Covid au sein de l'établissement.

> Les professionnels et personnes extérieurs Covid symptomatiques ou asymptomatiques ne peuvent en aucun cas intervenir dans l'EHPAD.



Les affiches en question :

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez ce type de difficultés !

CONFORMEMENT AU PLAN DE LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID - 19 EMANANT DU DEPARTEMENT EN DATE DU 12/11/2020

NOUS NE SOMMES PLUS AUTORISES A RECEVOIR DANS NOS RESIDENCES :

- LES ESTHETICIENS
- LES PEDICURES

CONFORMEMENT AU PLAN DE LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID - 19 EMANANT DU DEPARTEMENT EN DATE DU 04/11/2020

NOUS NE SOMMES PLUS AUTORISES A RECEVOIR DANS NOS RESIDENCES :

- LES COIFFEURS
- LES ESTHETICIENS
- LES PEDICURES

ARPAVIE | INFORMATION IMPORTANTE – 9 février 2021 |

Suite à la campagne de tests PCR réalisés sur la résidence jeudi dernier, nous vous informons que nous avons mis en isolement à son domicile une personne atteinte du COVID avec variant anglais.

En raison de cette situation, une nouvelle campagne de dépistage du COVID19 et des variants aura lieu ce jeudi 11 février aux mêmes horaires que jeudi dernier pour les résidents non COVID.

Penser à apporter de nouveau votre carte vitale.

Par précaution, nous maintenons les mesures suivantes dans l'attente des résultats du dépistage :

- Poursuite de la fermeture de l'établissement aux visites (au moins jusqu'au mardi 16 février 2021) hors aidants essentiels (auxiliaires de vie, aidant familial, etc.)
- Interdiction des contacts entre les résidents, entre les résidents et leurs familles. Aucune famille n'est autorisée (exception faite de l'aidant familial) sur l'établissement
- Arrêts des repas collectifs, activités (sophrologie, informatique, etc.) et interventions extérieures (coiffeurs, pédicure hors diabétique), hors professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.)

Nous maintenons bien évidemment les mesures barrières au sein de l'établissement tels que le port du masque dans les parties communes pour tous, la mise à disposition de solution hydro-alcoolique en complément du lavage des mains, l'identification en cas de suspicion via un affichage sur les portes d'appartement, l'interdiction de regroupement, le nettoyage renforcé des parties communes.

Merci de votre compréhension.

LA DIRECTION

ARPAVIE | INFORMATION IMPORTANTE – 18 février 2021 |

Afin de s'assurer que les résultats seront de nouveaux négatifs afin de pouvoir reprendre une vie normale et sécurisée à compter de début mars.

Nous espérons que les résultats seront de nouveaux négatifs afin de pouvoir reprendre une vie normale et sécurisée à compter de début mars.

Par précaution, nous maintenons les mesures suivantes dans l'attente des résultats du dépistage :

- Poursuite de la fermeture de l'établissement aux visites (au moins jusqu'au lundi 1^{er} mars) hors aidants essentiels (auxiliaires de vie, aidant familial, etc.)
- Interdiction des contacts entre les résidents, entre les résidents et leurs familles. Aucune famille n'est autorisée (exception faite de l'aidant familial) sur l'établissement
- Maintien des repas à domicile, arrêts des repas collectifs, des activités (sophrologie, informatique, etc.) et des interventions extérieures (coiffeurs, esthéticiennes, ...) hors professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, etc.)

Nous maintenons bien évidemment les mesures barrières au sein de l'établissement tels que le port du masque dans les parties communes pour tous, la mise à disposition de solution hydro-alcoolique en complément du lavage des mains, l'identification en cas de suspicion via un affichage sur les portes d'appartement, l'interdiction de regroupement, le nettoyage renforcé des parties communes.

Merci de votre compréhension.

LA DIRECTION

Élections ordinales

participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis la réorganisation totale des instances ordinales en 2018, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R. 4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Pour la première fois dans l'histoire de notre Ordre, vous êtes invités à voter par voie électronique.

En Ile-de-France et Outre-mer, **du 5 au 20 mai 2021**, vous pourrez voter en ligne pour élire **3 binômes** respectant la parité homme/femme, **soit 6 postes à pourvoir** pour un mandat allant jusqu'en 2027.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- > **être inscrit au tableau** du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- > **être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans**, soit avant le 20 mai 2018,
- > **être à jour de cotisation**,
- > **ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature**,
- > **ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive.
- > **être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne** ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement **avant le mardi 20 avril 2021 – 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer, soit à l'adresse suivante :

Conseil interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues Ile-de-France & Outre-Mer
9 - 11 Rue Bague – 75015 PARIS

Permanences :

Du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 16h
Il est préférable de nous contacter au 01 44 38 55 90
avant de vous déplacer

- > Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 20 avril à 16 heures) sera irrecevable.

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit **une déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle,
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

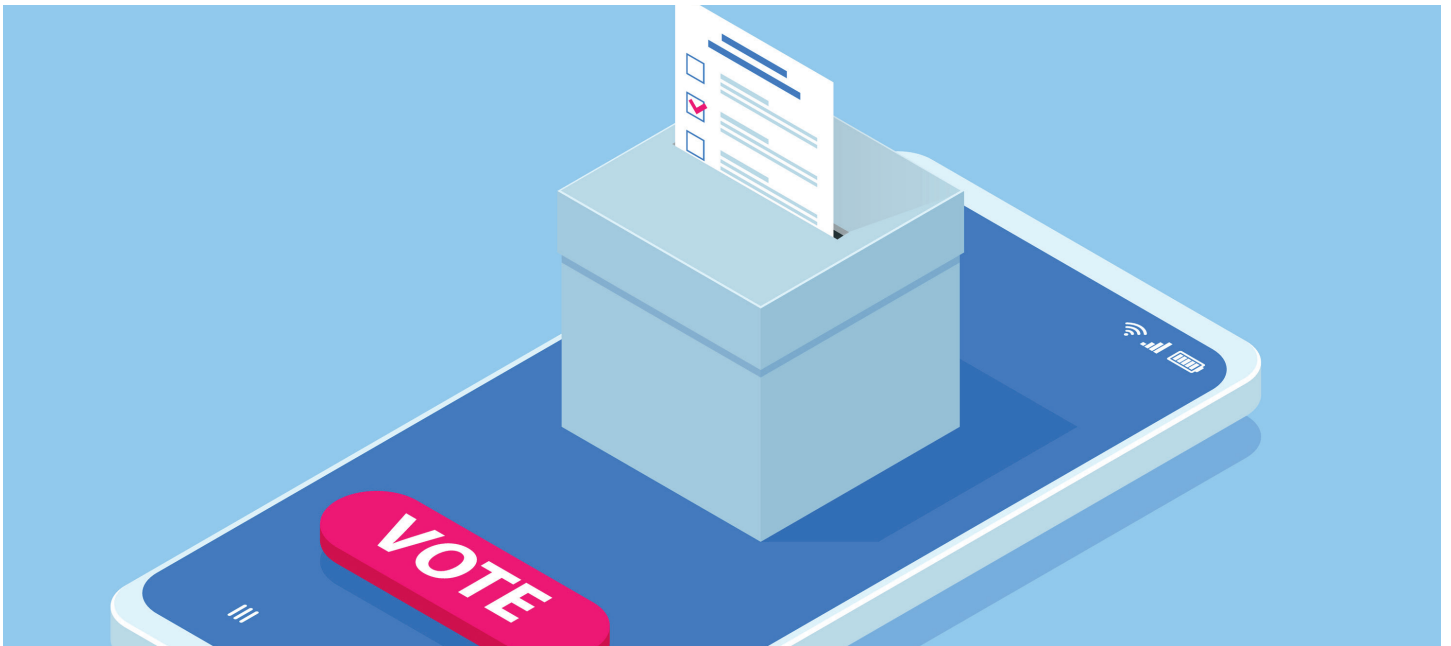
- **soit individuellement** leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- **soit (et de préférence) conjointement** leur candidature en binôme.

> *Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CIROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr*

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera **refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.**



Voter par Internet

Pour la première fois, le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **mercredi 5 mai 2021 (9 heures) au jeudi 20 mai 2021 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du **CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer**.

Il est possible de vérifier les inscriptions sur la **liste électorale** affichée à son siège à partir du 19 mars 2021 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !



Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CIROPP !

Tous les électeurs recevront individuellement le **4 mai au plus tard un message par courriel**, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistante téléphonique mise à votre disposition via **un numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de voter sur place le mercredi 19 mai 2021 au siège du **CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

À la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

AGENDA ÉLECTORAL

19 mars 2021

> Annonce des élections et affichage de la liste électorale

20 avril 2021, à 16 heures

> Date limite de réception des candidatures

29 avril 2021

> Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

4 mai 2021

> Envoi des e-mails « identifiant/mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

5 mai 2021, à 9 h

> Ouverture de la période de vote électronique.

19 mai 2021

> Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CIROPP

20 mai 2021, à 15 h

> Fermeture du système de vote, proclamation des résultats

CONSEILLERS SORTANTS EN 2021

Madame **BARBIER LESCURE** Géraldine

Madame **BECHARD** Valérie

Monsieur **BELLIARD** Benjamin

Monsieur **HAZERA** Alexis

Monsieur **LESCURE** Yves

Madame **MONOTUKA** Sonia

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Nom	Prénom	Code Postal	Ville
ABITBOL	LEA	94 370	SUCY EN BRIE	JONNEAU	JULIEN	94 150	RUNGIS
AIT TABELT	SABRINA	77 700	BAILLY ROMMAINVILLIERS	KANDOUZ	IBTISSEM	94 230	CACHAN
ATTIA	DYLAN	94 160	ST-MANDE	KIRSCHER	NATHANEL	92 160	ANTONY
AUSOCUA	ALAN	93 340	LE RAINCY	LARNAUDIE	SIMON	75 009	PARIS
AYDIN	ALICE	91 560	CROSNE	LARY	QUENTIN	75 015	PARIS
AZOULAY	SALOME	94 000	CRETEIL	LUNET	PAULINE	92 000	NANTERRE
BARO	LOU	92 220	BAGNEUX	MEZIANE	AMINA	93 600	AULNAY SOUS BOIS
BAZZANELLA	LEO	78 300	POISSY	MOUTEL	ELOISE	77 260	USSY SUR MARNE
BENITEZ	LYDIA	95 340	PERSAN	NOEL	CHLOE	77 400	LAGNY SUR MARNE
BENZIMRA	RAPHAEL	92 200	NEUILLY SUR SEINE	NONDIN	ANTOINE	78 150	LE CHESNAY
BINISTI	LAURINE	95 350	ST-BRICE SOUS FORET	OIKNINE	KELLY	95 200	SARCELLES
BLEIJS	KAHENA	92 350	LE PLESSIS ROBINSON	OSSART	AMBRE	75 015	PARIS
BOURAUD	JEREMY	92 120	MONTRouGE	PAPEL	CHLOE	75 020	PARIS
BOURSIER	QUENTIN	92 100	BOULOGNE-BILL.	PARMANTIER	NICOLAS	94 100	ST MAUR DES FOSSES
BRIAIS	ELENKA	97 300	CAYENNE	PENKA	PARFAIT	75 020	PARIS
BRISSE	MARION	78 630	MORINVILLIERS	PETEL	MAXIME	78 670	VILLENES SUR SEINE
CHARLES	MANON	78 420	CARRIERES SUR SEINE	POULET	LOUISE	94 100	ST-MAUR-DES-FOSSES
CHENDRIAH	JOHAN	75 007	PARIS	QUEIROS	ESTELLE	75 017	PARIS
CHEVALIER	ESTELLE	77 165	IVERNY	RAMEAU	DELPHINE	94 240	L'HAY LES ROSES
CLAISE-FASSEY	INES	75 011	PARIS	RECKATY	ORIANNE	95 000	CERGY
CONNELL	DYLAN	93 400	ST-OUEN	REGNAULT	JULIEN	91 540	MENNECY
COUDURE-TUQUET	MATHILDE	77 860	ST-GERMEIN SUR MORIN	RILCY	LAURYNE	91 210	DRAVEL
DIGAIRE	JOANNA	75 020	PARIS	SANNIER	ADRIAN	95 230	SOISY S/ MONTMORENCY
DORAC	AUDREY	97 240	LE FRANCOIS	SHMANOVA	MARIA	91 260	JUVISY SUR ORGE
DOYEN	NOLWEEN	77 710	LORREZ LE BOC.	SILVA VIEIRA SA	ALISON	91 070	BONDOUFLE
DUCHAUSOY	LEA	77 580	MAISONCELLES EN BRIE	SULTAN	ILANA	75 017	PARIS
EL MOUCHNINO	AYALA	93 500	PANTIN	SZALKA	PIERRE	95 290	L'ISLE ADAM
FAURE	NICOLAS	78 630	ORGEVAL	TAPIERO	BETSY	94 600	CHOISY LE ROI
FERNANDES DA SILVA	ERIKA	92 100	BOULOGNE-BILL.	TEGGOUR	NADIA	92 220	BAGNEUX
GENIN	FLORE	78 350	LES LOGES EN JOSAS	TEIXEIRA	HUGO	95 220	HERBLAY
GUEZ	EDOUARD	75 019	PARIS	THIBAUT	JEFFREY	93 160	NOISY LE GRAND
GUILLO	RONAN	92 140	CLAMART	TOIGO	LUCILLE	95 100	ARGENTEUIL
HADDAD	CYRIELLE	95 200	SARCELLES	TRIQUENEAUX	MARIE	75 017	PARIS
HAMDOS	ROMANE	92 100	BOULOGNE-BILL.	URSULET	AURELIEN	95 490	VAUREAL
HUDRY	LAURE	1180	UCCLE - BELGIQUE	VANDEVENTER	CLAIRE	78 330	FONTENAY LE FLEURY
HULIN	VALENTINE	75 015	PARIS	VELAYOUDON	ANITA	97 225	LA TRINITE
JAMME DE LAGOUTINE	AUGUSTIN	92 100	BOULOGNE-BILL.	VESTRIS	MANON	94 800	VILLEJUIF

Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Vers CROPP/CIROPP
ANDRE	FLORIANNE	91 360	EPINAY SUR ORGE	GRAND EST
BOUÉ	LAURA	97 419	LA POSSESSION	HAUTS-DE-FRANCE
BOULARDIN	AYMERICK	93 400	SAINT OUEN	GRAND EST
DATTEE	MARINE	92 330	SCEAUX	CENTRE-VAL DE LOIRE
DECOMBLE	ANTHONY	97 430	LE TAMPON	NOUVELLE-AQUITAINE
DUFOUR	CAROLINE	75 004	PARIS	NORMANDIE
GREGOIRE	ALEXANDRA	75 020	PARIS	PACA & CORSE
HARAMYKA	VALERYIA	93 220	GAGNY	HAUTS-DE-FRANCE
JEAN MARIE FLORE	ALEXIA	78 480	VERNEUIL SUR SEINE	NORMANDIE
LEBELLOIS	AGATHE	92 340	BOURG LA REINE	BRETAGNE-ST PIERRE MIQUELON
NEGRE	LEA	92 500	RUEIL MALMAISON	GRAND EST
ROMAN	MATHILDE	75 011	PARIS	PACA & CORSE
SOURBES	CAROLINE	97 224	DUCOS	PACA & CORSE
SZCZEPUCKI	JULIA	77 760	LARCHANT	GRAND EST

Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DU CROPP / CIROPP
AUDURIER	YANN	33 600	PESSAC	NOUVELLE-AQUITAINE
BOUCARD	LUCILE	16 100	COGNAC	NOUVELLE-AQUITAINE
BOULARDIN	AYMERICK	57 470	HOMBOURG HAUT	GRAND EST
CANTAS	MELINA	63 450	SAINT SATURNIN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
CAVELIUS	MARIE	57 500	ST AVOLD	GRAND EST
CAYROU	EMILIE	83 210	LA FARLADE	PACA & CORSE
CAZABAN	ANNE SOPHIE	17 200	ROYAN	NOUVELLE-AQUITAINE
CHAUDEAU	ARIANE	31 000	TOULOUSE	OCCITANIE
CHEREAU	NICOLAS	88 120	ST AMÉ	GRAND EST
CLADI	SYLVIE	68 210	DANNEMARIE	GRAND EST
DEFRASNE	VINCENT	1160	PRIAY	AUVERGNE-RHONE-ALPES
DELATRE	MALLAURY	82 000	MONTAUBAN	OCCITANIE
DELFAUD	MARIE	84 800	ISLE SUR LA SORGUE	PACA & CORSE
DIBELLA	SERGE	82 000	MONTAUBAN	OCCITANIE
DOGNIN	SANDRINE	17 000	LA ROCHELLE	NOUVELLE-AQUITAINE
EMRANI	WASSILA	71 000	MACON	AUVERGNE-RHONE-ALPES
FIRSIANDOU	YAUHEN	6 210	VILLEFRANCHE SUR MER	PACA & CORSE
FRANCOIS	NICOLAS	67 400	ILLKIRSCH	GRAND EST
GARCIA	DORIAN	60 000	BEAUVAIS	HAUTS-DE-FRANCE
GENIN	FLORE	49 000	ANGERS	PAYS DE LA LOIRE
GUIGON	ALINE	26 200	MONTÉLIMAR	AUVERGNE-RHONE-ALPES
GUINDANI	MARTINE	82 000	MONTAUBAN	OCCITANIE
HEUZE	SEGOLENE	35 400	ST MALO	BRETAGNE-ST PIERRE & MIQUELON
HUDRY	LAURE	66 215	OYE PLAGE	HAUTS-DE-FRANCE
JOVICIC	NEVENA	06 300	NICE	PACA & CORSE
KODOK	CHRIST	3 300	CUSSET	AUVERGNE-RHONE-ALPES
LECOLLE	ALICE	97 100	TOURS	CENTRE-VAL DE LOIRE
LEGRAND	LESLIE	31 830	PLAISANCE DU TOUCH	OCCITANIE
LHULLIER	CECILE	69 003	LYON	AUVERGNE-RHONE-ALPES
MAISONNIAL	LAURIANE	69 530	BRIGNAS	AUVERGNE-RHONE-ALPES
MONJEAN	MAGALI	74 170	ST GERVAIS LES BAINS	AUVERGNE-RHONE-ALPES
MOTAIS DE NARBONNE	SIBYLLE	26 750	CHATILLON ST JEAN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
OSSART	AMBRE	89 400	SALOUEL	HAUTS-DE-FRANCE
UDIN	CHARLOTTE	10 410	PARRES AUX TERTRES	GRAND EST
OUTMANI	WAFI	59 000	LILLE	HAUTS-DE-FRANCE
PAGES NAVARRO	LAURIANE	6 220	VALLAURIS	PACA & CORSE
PASSEBOSC	GILDAS	83 330	LE BEAUSSET	PACA & CORSE
PODEVIN	ANNE	50 800	VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY	NORMANDIE
RAMBAULT	PIERRE JEAN	44 200	NANTES	PAYS DE LA LOIRE
RAMEAU	DELPHINE	29 120	COMBRIT	BRETAGNE-ST PIERRE & MIQUELON
RECAZIN	SOPHIE	45 800	ST JEAN DE BRAYE	CENTRE-VAL DE LOIRE
RIO	VINCENT	71 000	MACON	AUVERGNE-RHONE-ALPES
SANCHES	KEVIN	18 230	ST DOULCHARD	CENTRE-VAL DE LOIRE
SANNIER	ADRIAN	36 000	CHATEAUROUX	CENTRE-VAL DE LOIRE
SOURBES	CAROLINE	6 210	MANDELIEU LA NAPOULE	PACA & CORSE
TOURDRE	MARTIN	13 360	ROQUEVAIRE	PACA & CORSE
VANDEVENTER	CLAIRE	21 500	MONTBARD	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Radiations

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Nom	Prénom	Code postal	Ville
ADENIS	AUDREY	91220	BRETIGNY SUR ORGE	HO GIA DU	JEAN BAPTISTE	94400	VITRY SUR SEINE
ASSARAF-BAROGHEL	DOMINIQUE	92400	COURBEVOIE	HOELLERER	ROBERT	92190	MEUDON
BASTIDE	SYLVIE	75014	PARIS	JOST	NICOLAS	92290	CHATENAY MALABRY
BELAIR-LORMIER	DANIELLE	75015	PARIS	KADDOUCH	FABIENNE	75009	PARIS
BONTE	AURELIE	78470	S ^T R. LES CHEVREUSE	LABIT	DIMITRI	78110	LE VESINET
BRICE	FRANCOISE	91190	GIF SUR YVETTE	LE BASTARD	ALINE	77100	MEAUX
BUCAILLE	CYRIELLE	95120	ERMONT	LEFEBVRE DE RIEUX	CHARLES	75014	PARIS
CHANTELOT	XAVIER	92160	ANTONY	LOCATELLI	DIANE	95130	LE PLESSIS-BOUCHARD
CHAUBE	JOANNA	75011	PARIS	LOMBARD DE BUFFIERES	DANIELLE	91180	S ^T GERM. L. ARPAJON
CHEVALIER	MARGAUX	95250	BEAUCHAMP	LORETZIN	CHRISTIAN	78580	MAULE
CHEVALLIER	DANIELE	95220	HERBLAY	MARTINES	CATHERINE	75012	PARIS
CHOUART	PHILIPPE	78580	MAULE	MONIOT	CHARLOTTE	92600	ASNIERES SUR SEINE
CORNELIS-SUM	ANNE LAURE	78390	BOIS D'ARCY	OGER	BRIGITTE	93330	NEUILLY/MARNE
COUILLARD	GREGORY	92150	SURESNES	PARGADE	CLAUDINE	91380	CHILLY-MAZARIN
DACHARY	SYLVIE	75016	PARIS	PETIT	GERARD	95630	MERIEL
DELEAU	REMY	78350	LES LOGES EN JOSAS	RICHARDON	BASTIEN	75010	PARIS
DEPLANCQ	JOHANNA	95240	CORM. EN PARISIS	SAFSAF	SAMY	92140	CLAMART
DOUCE BOUABDELLAH	ALICIA	95110	SANNOIS	SALQUES	CLEMENCE	75012	PARIS
DUPONT CURTET	CATHERINE	93600	AULNAY SOUS BOIS	SPADACENTA	ALEXANDRE	92410	VILLE D'AVRAY
FAURE	MARIE-CHRISTINE	92240	MALAKOFF	TALBOURDET	EUDES	95180	MENUCOURT
FOREAU	EMMANUELLE	78210	SAINT-CYR ECOLE	TEROITIN	CHARLOTTE	13500	MARTIGUES
GARSIA	QUENTIN	95460	EZANVILLE	THIEFAINE	AURELIEN	95570	BOUFFEMONT
GHESTEM	MARIE	78110	LE VESINET	TIXIER	MARGAUX	95280	JOUY LE MOUTIER
GIRARD	AUDE	97135	S ^T GILLES LES HAUTS	VIAUX	DELPHINE	78780	MAURECOURT
HADDOUM	ZOHRA	92110	CLICHY				

AGENDA CIROPP AOÛT 2020 A MARS 2021

02/11/20
25/01/21
22/03/21

Conseils interrégionaux ordinaires (visio)

07/12/20
21/12/20

Conseils interrégionaux extraordinaires (visio)

12/10/20
23/11/20
14/12/20
11/01/21
08/02/21
08/03/21

Commission éthique et déontologie

02/09/20
21/09/20
28/09/20

Commission de conciliation

04/11/20

Audience Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

07/09/20
18/01/21
15/03/21

Réunions de Bureau

12/03/21

Conférence des présidents de régions et interrégions

23/03/21

Comité de liaison Inter Ordres régionaux - Clior

